

25 août 2020 - Communiqué de presse de rentrée

Une rentrée scolaire inédite : points de vigilance

Alors que depuis mars dernier les écoles ont peu accueilli leurs élèves, voici qu'elles se préparent à une rentrée des classes inédite. En effet, si l'ensemble des élèves reprendra le chemin des classes, ce ne sera pas comme avant. Le respect des gestes de protection sanitaire (lavage fréquent des mains, port du masque pour les élèves du secondaire et les équipes pédagogiques et éducatives, nettoyage fréquent des locaux et des toilettes, etc.) sera de mise. Les mesures sanitaires et l'impossibilité d'accueillir des intervenants extérieurs ou d'envisager des activités extrascolaires, au moins dans un premier temps, vont encourager les écoles à redoubler d'imagination pour continuer à réaliser des projets à visée sociale, culturelle et autres.

La détermination de quatre codes couleur attachés à une situation pandémique précise, avec l'hybridation prévue, a de quoi rassurer. Il faudra veiller à ce que la communication sur le code couleur en vigueur soit claire et atteigne réellement toutes les familles. Il faudra aussi que les écoles assurent un suivi rapproché des absences. C'est en effet préjudiciable que des enfants et des jeunes soient éloignés de l'école, quelles que soient les raisons de leur absence. L'UFAPEC veillera donc à ce que tous puissent être accueillis dans les conditions sanitaires prescrites en vue des apprentissages prévus.

L'UFAPEC sera également attentive à ce que ce qui est prévu au niveau des apprentissages soit rencontré par les écoles. A la fin de l'année scolaire dernière, de très nombreux parents nous ont contacté pour nous faire savoir que l'école de leur enfant n'avait pas respecté les consignes, pourtant très claires, données par la ministre pour l'aménagement de la fin de l'année. Il ne faudrait pas que la nouvelle année scolaire démarre comme si rien ne s'était passé depuis la mimars et que des écoles se permettent de commencer l'année comme d'habitude.

Comme le disent précisément les circulaires 7686 et 7691, il s'agit au début de l'année de "- Créer ou recréer le lien social entre les élèves, entre les membres du personnel et entre les élèves et les membres du personnel;

- Créer ou recréer un cadre bienveillant, un climat propice à la reprise des apprentissages dans des conditions optimales ;
- Assurer un accompagnement adéquat à chaque élève, en particulier ceux qui risquent de rencontrer des difficultés les empêchant de suivre le rythme des apprentissages."

Pour ce faire, les écoles sont invitées concrètement à mettre en œuvre, une stratégie de différenciation et de lutte contre le décrochage. Cela signifie qu'il faut identifier pour chaque élève les retards et difficultés d'apprentissages et ensuite mettre en place des dispositifs de différenciation et d'adaptation. C'est en entrant dans cette perspective que, pour cette année 2020-2021, les écoles permettront à chaque élève un parcours de réussite. L'UFAPEC y veillera.

Le malaise des directions : causes et pistes de changement

La crise épidémiologique que nous connaissons a clairement mis en évidence le rôle primordial des directions dans le fonctionnement de notre système scolaire. Celles-ci ont été mises à rude épreuve lorsqu'il a fallu mettre en place les mesures de sécurité sanitaire en vue du déconfinement. Certaines ont exprimé leur malaise devant des conditions changeant au bout d'à peine 10 jours.

Toutefois, ce malaise n'est pas circonstanciel. Il est présent depuis longtemps et s'exprime régulièrement. Parce que des parents et des associations de parents s'interrogeaient sur les changements successifs de direction dans leurs écoles ou sur la difficulté de certains pouvoirs

Siège social : rue Belliard, 23 A – 1040 Bruxelles – tél. : 02/230.75.25 Siège administratif : avenue des Combattants, 24 – 1340 Ottignies Tél. : 010/42.00.50 – fax : 010/42.00.59 – www.ufapec.be



organisateurs d'engager une nouvelle direction, l'UFAPEC a décidé de consacrer une étude à cette question.

Pour l'UFAPEC, mieux comprendre les difficultés des directeurs est une réelle nécessité. Comment, en effet, collaborer, interagir si ce n'est en se glissant parfois dans la peau et la tête de l'autre ? Rendre possible et encourager une franche collaboration entre les différents acteurs de l'école pour leur permettre de se connaître, se comprendre, se respecter, etc., est essentiel aux bonnes relations école-familles. Cette étude permet de pointer les difficultés, mais donne aussi des pistes de solutions afin de réduire le malaise des directions.

Entre autres,

- L'UFAPEC demande que l'on donne une réponse adéquate à la pénurie actuelle des candidats à la fonction de direction.
- L'UFAPEC souhaite également permettre que des directions puissent être issues du secteur privé.
- L'UFAPEC attend une priorisation dans la formation initiale et continuée des directions de tous les éléments utiles leur permettant d'exercer le leadership pédagogique, les relations avec les élèves et les parents et le contact avec l'environnement social, culturel ou économique de l'établissement dont elles auront la charge. Cette formation devrait s'accompagner des soutiens adéquats à leur acquisition.
- L'UFAPEC veut également une revalorisation de la fonction de direction, notamment au niveau salarial.
- L'UFAPEC demande que les directions puissent être évaluées par leurs PO.
- L'UFAPEC revendique pour les directeurs le droit de travailler dans des conditions qui soient humaines et acceptables. Leur trop grande charge de travail peut avoir des répercussions négatives sur leurs motivations, sur leurs missions pédagogiques, sur la dynamique de l'école et finalement sur le bien-être des enfants.

<u>Lire la note complète >></u> <u>Lire l'étude complète (70p.) >></u>

Comment être partenaire de l'école quand on est parent à besoins spécifiques ?

La question posée lors d'une réunion de notre assemblée générale, "Peut-on être un partenaire à part entière de l'école quand on a des besoins spécifiques ?", est à la base de cette étude. L'enjeu derrière ce questionnement est crucial, car il concerne la communauté scolaire dans son ensemble. Tout parent d'élève a des droits et devoirs pour exercer son rôle d'accompagnateur de son enfant dans sa scolarité et donc de partenaire de l'école. En restant chacun à sa place, quelles ressources développer et utiliser pour s'adapter et être dans un réel partenariat avec ces parents ? Comment exercer pleinement son rôle de parent dans l'école de ses enfants en tant que personne à besoins spécifiques ? Les besoins spécifiques de ces parents sont variés, les aménagements nécessaires ne seront pas les mêmes pour un parent en chaise roulante ou pour un parent sourd ou encore autiste. De plus, l'école ne sait pas toujours qu'elle a affaire à des parents ayant un profil particulier. La différence n'est pas toujours perceptible.

Quels que soient ses besoins spécifiques, chaque parent devrait, en partenariat avec l'école, trouver une solution à ces limites concernant l'accès aux bâtiments scolaires, une communication de qualité, la présence active aux réunions de parents, etc. Il semble que cela ne soit pas toujours possible.

Siège social : rue Belliard, 23 A – 1040 Bruxelles – tél. : 02/230.75.25

Siège administratif : av. des combattants, 24 – Ottignies Tél. : 010/42.00.50 – fax : 010/42.00.59 – www.ufapec.be



Permettre aux parents à besoins spécifiques d'accompagner la scolarité de leurs enfants, de s'investir dans le système éducatif et la dynamique de l'établissement scolaire, de se sentir responsables et partenaires et de participer à la vie de l'école, c'est avant tout servir l'intérêt supérieur des élèves.

L'UFAPEC souhaite donc que soient : reconnues les compétences parentales de chacun ; créé un poste de personne de référence ; donnés des moyens aux écoles. Bref, osons innover pour s'adapter et établir un partenariat avec tous les parents !

<u>Lire la note complète >></u> <u>Lire l'étude complète (49p.) >></u>

Pacte pour un enseignement d'excellence : poursuivre le chemin entrepris !

Avec la crise que nous connaissons depuis mars dernier, on pourrait redouter que l'implémentation progressive du Pacte pour une enseignement d'excellence soit suspendue, le gouvernement et les acteurs de l'école ayant d'autres préoccupations urgentes.

L'UFAPEC se réjouit qu'il n'en est rien! Le référentiel des compétences initiales, qui concerne l'enseignement maternel, entre en vigueur ce 1^{er} septembre. Il est d'autant plus important que les 3^e maternelles deviennent obligatoire, puisque l'âge de l'obligation scolaire a été abaissé par le fédéral à 5 ans. Progressivement, les autres référentiels seront d'application pour arriver, à l'horizon 2028, à un tronc commun polytechnique et multidisciplinaire.

Rappelons que c'est la situation catastrophique en termes de résultats de notre système scolaire qui a conduit à construire ce Pacte. La réussite d'un parcours par chaque élève est un enjeu primordial.

Si certaines adaptations du calendrier sont déjà prévues, notamment pour les écoles des 2° et 3° vagues d'élaboration des plans de pilotages, il ne faudrait pas que le reste en souffre et que l'ambition portée par ce Pacte en soit altérée. Les attentes des parents et des enfants sont grandes. Ne les décevons pas !

Info et contacts presse : Bernard Hubien, secrétaire général - 0476/52 74 77

Siège social : rue Belliard, 23 A – 1040 Bruxelles – tél. : 02/230.75.25

Siège administratif : av. des combattants, 24 – Ottignies Tél. : 010/42.00.50 – fax : 010/42.00.59 – www.ufapec.be